

- VILLE de VALOGNES -

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 SEPTEMBRE 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le VINGT-SEPT du mois de SEPTEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjoints au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BÉCHET, M. Jean-Louis VALENTIN, Mme Jocelyne MANCEAU, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, M. Didier GOUJON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme THOMAS), M. Jean LENOBLE, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme MOUCHEL).

Absente : Melle Julie JEAN, Conseillère Municipale.

Mme Christine GENTELET a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 20/09/2010
Date d'affichage : 20/09/2010
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 26
Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 27 septembre 2010 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Palmarès 2010 du Concours communal des Maisons Fleuries.

Sur proposition du Jury Communal des Maisons Fleuries, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le palmarès du concours 2010 des Maisons Fleuries, comportant les prix décernés par catégorie aux différents lauréats, en fonction des crédits alloués au Budget Primitif 2010.

Remise des prix le mardi 19 octobre à 18 heures, salle des Fêtes

2. Groupes scolaires maternels et primaires - Ecole municipale de Musique : rentrée 2010-2011.

Tableau des effectifs par établissement affiché dans le hall

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la Réussite Scolaire réunie le 14 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** de l'enquête effectuée par le Service Enseignement - Education sur l'évolution de la situation scolaire à la rentrée dans les différents Etablissements valognais ainsi qu'à l'école municipale de musique pour l'année 2010-2011.

3. Ecoles Publiques - opération « un fruit pour la récré ».

Dans le cadre de la lutte contre l'accroissement de l'obésité et des pathologies liées à une mauvaise nutrition chez les jeunes, la Municipalité a souhaité poursuivre dans les écoles publiques l'opération « un fruit pour la récré » ; la distribution d'un fruit par semaine à la récréation, commencée à la rentrée des vacances de Pâques 2010, ayant connu un vif succès.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la Réussite Scolaire réunie le 14 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la poursuite, pendant l'année scolaire 2010-2011, de cette action nutritionnelle dans les écoles publiques et à la passation d'une convention avec la Coopérative Citiescope Santé.

4. Dispositions concernant le Personnel communal.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 20 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux, suite à la réorganisation du Service de la Police Municipale.

L'Assemblée **SE PRONONCE** également **FAVORABLEMENT** sur la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent et le renouvellement de contrats de travail à la piscine et à l'école municipale de musique.

5. Reprise de concessions abandonnées dans les cimetières.

Considérant que des concessions temporaires au cimetière Saint-Malo et au cimetière d'Alleaume ont plus de trente ans, que les familles ont renoncé expressément par courrier au renouvellement ainsi qu'à la reprise des monuments et que cette situation génère un état d'abandon faute d'entretien,

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 20 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la reprise par la Ville de ces concessions,
- et **AUTORISE** le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour leur réaffectation.

6. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 20 septembre 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel des subventions aux Associations suivantes, ayant formulé une demande :

- * **500 €** à l'Association E.S.A.T. - L'Espérance, pour l'organisation d'un voyage en Allemagne du 19 au 25 septembre 2010,
- * **735 €** à La Valognaise Cyclisme pour l'organisation des 4 courses cyclistes Zone d'Armanville le 29 août 2010,
- * **600 €** à La Lutte Valognaise pour les déplacements lors des Championnats de France Excellences

7. Demande de licence de spectacle catégorie 2 « Producteur de spectacles ».

Dans le cadre de la saison culturelle, la Ville de Valognes programme des spectacles vivants dans différentes salles ou espaces municipaux.

A ce titre, Monsieur LAMOTTE est actuellement titulaire de la licence de 1^{ère} catégorie (activité d'exploitation de lieux de spectacles) et de la licence de 3^{ème} catégorie (diffusion de spectacle).

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 16 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DESIGNE Monsieur LAMOTTE** comme responsable titulaire de la licence de 2^{ème} catégorie (activité de production).

8. Création d'un buste de Félix Vicq d'Azir par Christine Larivière.

Lors de sa venue à Valognes en novembre dernier pour une conférence-dédicace sur le thème « Félix Vicq d'Azir, sa vie, son œuvre », le Professeur Yves POULIQUEN a suggéré la réalisation d'un buste de cet illustre médecin né à Valognes le 23 avril 1748.

Au cours de sa réunion du 31 mai, la Municipalité a donné son accord de principe pour solliciter de Christine LARIVIERE, Artiste à Cherbourg, la création d'une statue qui serait érigée sur la place portant son nom.

Après examen de ce projet par la Commission Culture - Patrimoine réunie le 16 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de M. Didier GOUJON),

- **CONFIRME** cette demande à l'artiste Christine LARIVIERE, de réalisation d'un buste en bronze représentant Félix Vicq d'Azir, pour un montant forfaitaire de 12.000 € ne comprenant pas le socle,
- Et **DONNE SON ACCORD** au versement d'un acompte de 5.000 € à la commande et du solde de 7.000 € à la remise de l'œuvre.

9. Réalisation d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public - Adhésion à un groupement de commande communautaire.

La Communauté de Communes du Bocage Valognais pour les communes qui la composent a décidé de créer un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que pour l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

Le Dossier de consultation prévoit un lot par collectivité avec une tranche ferme pour le diagnostic des ERP et, pour les communes intéressées, une tranche conditionnelle pour l'élaboration du PAVE.

Pour mener à bien le projet et en particulier conduire les études, il est proposé de constituer un groupe de pilotage par commune, groupe composé d'élus communaux et de représentants de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées - CIAPH.

Concernant le PAVE, le Conseil Municipal de Valognes, par délibération du 29 mars 2010, a décidé de confier à la Société présentant les meilleures conditions, la réalisation du diagnostic pour son élaboration et la Société SOCOTEC de Cherbourg-Octeville a été retenue par Monsieur LOSIO, Adjoint au Maire, délégué Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement.

Concernant les ERP, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation du diagnostic des Etablissements Recevant du Public selon la liste qui sera arrêtée par l'Adjoint Délégué avec les services municipaux,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement d'achat correspondante,
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie LOSIO, Membre titulaire, et Monsieur Jacques COQUELIN, Membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres.

10. Mise en place de la participation pour voirie et réseaux - PVR.

La Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement de certains travaux nécessaires : réalisation ou aménagement d'une voie, réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement, études.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 21 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place, sur l'ensemble du territoire communal, de la Participation pour Voirie et Réseaux, définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

11. Effacement des réseaux aériens boulevard Félix Buhot - approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Dans le cadre des aménagements réalisés sur le Boulevard Félix Buhot, sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 21 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens boulevard Félix Buhot, pour le tronçon situé entre la place du Château et le ruisseau Ecoute s'Il Pleut, représentant une dépense estimative de 275.000 € TTC,
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **RETIENT** comme mode de dévolution des travaux, la procédure adaptée,
- **ET ACCEPTE** la passation de deux conventions avec les Services de France Télécom, fixant les conditions techniques et financières de ces travaux, ainsi que les modalités d'effacement des réseaux de communications téléphoniques rue Alexis de Tocqueville.

12. Renforcement et renouvellement des réseaux AEP dans les rues de Valognes - programme 2010/2011 - approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 21 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de renforcement, de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et de mise en séparatif des réseaux eaux usées / eaux pluviales dans certaines rues de Valognes,
- **RETIENT**, comme mode de dévolution des travaux, la procédure d'appel d'offres ouvert,
- **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

13. Cession d'un immeuble sis 42 rue Ecoute s'Il Pleut.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 21 septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession, en l'étude de Maître THOREL d'un ensemble immobilier d'une superficie totale de 1.141 m², propriété de la Ville, sis 42 rue Ecoute s'il Pleut, au prix de 250.000 €.

14. Aménagement du quartier de la gare - Acquisition d'une parcelle de terrain et passation de conventions.

Depuis quelques mois, des contacts ont été établis avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français - SNCF, afin d'acquérir des parcelles de terrain pour permettre l'aménagement du quartier de la gare - espaces intermodaux, et plus particulièrement la création de places de stationnement.

Les travaux devant commencer prochainement, et dans l'attente des modalités définitives d'acquisition et de la signature de l'acte, il convient de passer une convention d'autorisation d'occupation de ces terrains.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 21 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition des parcelles de terrain d'une superficie totale de 4467 m², appartenant à la SCNF, et à la signature par le Maire ou son Représentant, de tout document inhérent à ce dossier.

Par ailleurs, l'Assemblée, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation des conventions suivantes :

- Répartition des charges entre le Département de la Manche et la Ville ainsi que la délégation de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Collectivité pour l'opération d'aménagement du quartier de la gare, dans sa partie située sur l'emprise de la RD 902, rue Henri Cornat,
- Accord de partenariat avec la SNCF GARE ET CONNEXIONS, pour l'entretien des sanitaires de la gare de Valognes.

15. Conventions, contrats et avenants.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats et avenants suivants :

Dossier examiné par la Commission Enseignement - Education - Aide à la Réussite Scolaire le 14 septembre 2010 :

- Renouvellement des conventions avec l'Association « La Valmontaise » et l'Association « Musique dans les marais » pour la mise à disposition à titre gratuit, des salles de l'Ecole municipale de Musique pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 16 septembre 2010 :

- Convention avec l'association « Les Cascades : culture et loisirs en Cotentin » pour le prêt de 4 tableaux de Maurice Pigeon, dans le cadre d'une exposition consacrée aux peintres du Val de Saire, qui se déroulera du 29 septembre au 6 octobre 2010 aux Grandes Halles de Saint-Pierre Eglise.
- Contrat de vente avec l'orchestre Fab'nd Co pour une animation musette présentée dans le cadre du Repas des Aînés le dimanche 24 octobre 2010
- Passation d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « De Pierrot à Colombine » avec la Compagnie des Sans Lacets, qui se déroulera dans le cadre du Salon du Livre, le dimanche 21 novembre 2010 à 14 h 30 - petite salle du Complexe - coût : 1.250 € TTC, auquel s'ajoutent les frais de repas le dimanche midi.
- Saison culturelle 2010 - 2011 - Conventions et contrats de cession pour l'Hôtel-Dieu :
 - ✓ Avec la Société Pole'n Productions pour un concert d'Yves Duteil le vendredi 1^{er} octobre à 20 h 45 à la salle du Château - Coût : 5.802,50 € TTC, auquel s'ajoutent l'hébergement, la restauration, la mise en place d'un piano et du matériel son et lumière.
 - ✓ Avec la Compagnie Larmamuze, pour la représentation d'une pièce de théâtre intitulée « Pierre & Papillon », les vendredi 8 et samedi 9 octobre à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - Coût : 1.250 € auquel s'ajoutent les frais de repas.
 - ✓ Avec l'Association « Le Vieux Carré », pour un concert de « Le Normandie Jazz Band » le vendredi 22 octobre à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - coût : 600 €, auquel s'ajoutent les frais de repas.

- ✓ Avec la SARL AnTal Productions pour un concert de « Gullivan » le vendredi 5 novembre à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - Coût : 1.951,75 € TTC, auquel s'ajoutent les frais de repas et la technique.
- ✓ Avec VZW TOBE 2 Compagnie d'Irque, pour un spectacle « carrousel des moutons » le mercredi 15 décembre à 19 h 00 au Complexe polyvalent - coût : 3.840 € TTC, auquel s'ajoutent l'hébergement, la restauration et la technique.
- ✓ Avec la SARL « A part ça ... » pour un spectacle de Jean-Jacques VANIER intitulé « l'envol du pingouin » le jeudi 24 février 2011 à 20 h 45 au cinéma Le Trianon - coût : 5.802,50 € TTC, auquel s'ajoute la technique.

Dossiers examinés par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale le 20 septembre 2010 :

- PAES d'Armanville - extension du périmètre des terrains à céder au Syndicat Mixte du Cotentin, afin de conserver deux corridors écologiques situés à l'ouest de la ZNIEFF et au nord-est le long de la RN 13 - Avenant à la convention passée par délibération du 8 décembre 2008.
- Passation avec la Société TN International, d'une convention de participation financière aux travaux de mise en sécurité de l'embranchement ferroviaire particulier de l'Espace d'Activités d'Armanville.

Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie Associative le 22 septembre 2010 :

- Convention avec l'Association ANIMAGIES pour l'organisation d'un stage d'initiation à la magie dans le cadre de l'opération Ticket Temps Libre des vacances de la Toussaint 2010.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux, de deux salles d'activités de l'Accueil Collectif de Mineurs (ex CLSH) à la Communauté de Communes du Bocage Valognais pour les activités d'éveil du Relais d'Assistants Maternelles.
- Passation avec la Société Visiocom, d'une convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf, mini-bus de 9 places, financé par des emplacements publicitaires, qui pourrait être prêté comme le précédent aux associations locales pour leurs déplacements mais également être utilisé pour le transport d'enfants, de personnes âgées et assurer des navettes les jours de marché.

Convention avec le Principal du Collège Félix Buhot pour la mise à disposition à titre gracieux du SELF Service, dans le cadre de la journée des Accessibilités qui se déroulera le samedi 16 octobre prochain au complexe sportif communautaire, afin de permettre aux participants de prendre leurs repas midi et soir.

Valognes, le 28 septembre 2010

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN